

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

-----  
**CHAUSSÉE RÉTRÉCIE ET STATIONNEMENT INTERDIT  
PLACE DU BARRY**

**Objet :** Travaux de terrassement sur trottoir + voirie  
EIFFAGE CHAMAYOU - 28 rue des Broucouniès - 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;  
Vu la demande effectuée par l'entreprise EIFFAGE CHAMAYOU le 20/06/2024 ;  
CONSIDERANT que les travaux cités en objet ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La chaussée sera rétrécie et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, place du Barry

Du jeudi 20 juin 2024 au au vendredi 26 juillet 2024

- Article 2 :** L'accès aux riverains sera limité occasionnellement à l'avancement du chantier.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par l'entreprise EIFFAGE CHAMAYOU.
- Article 4 :** Les dispositions définies par l'Article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.
- Article 6 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
- Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
  - Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
  - L'entreprise EIFFAGE CHAMAYOU ;
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 20/06/2024

Pour Madame Le maire,

Le Responsable des Services Techniques



Christophe JAMMES